

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 295

Artikel: Le suffrage féminin au Grand Conseil bernois

Autor: Gueybaud, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259541>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votation fédérale du 2 décembre sur la réouverture des jeux dans les Kursaals

FEMMES SUISSES

Si vous étiez électrices, comment voteriez-vous dimanche ?

Pour la protection de la jeunesse

Pour l'intégrité de la famille

Pour la santé morale et la dignité de notre peuple

NON

Mais votre opinion ne sera pas comptée, si directement que vous touche cette question.

Femmes suisses, réclamez donc votre droit de vote

Association genevoise pour le Suffrage féminin.

Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin.

Texte de l'affiche qui va être apposée dans les cantons de Genève et Neuchâtel par les soins des Associations suffragistes

des étrangers a augmenté sans cesse depuis 1923. A Montreux, les bilans officiels du Montreux-Palace accusent une augmentation très sensible de bénéfices depuis 1925. La saison des étrangers de 1928 a été la meilleure que l'on ait enregistrée depuis longtemps, et si l'on peut attribuer une partie de son succès à l'été merveilleux dont nous avons joui, il faut relever, d'autre part, que les saisons 1927 et 1926, bien moins favorisées par les conditions météorologiques, ont cependant été notablement meilleures que les saisons d'avant 1925, donc antérieures à la fermeture des jeux de hasard. Et d'ailleurs, ni Engelberg, ni Flims, ni Ragaz, ni Zermatt, que chacun connaît comme des stations prospères et courues des touristes, n'ont de maison de jeu.

D'autre part, à ceux qui disent que des « mises » de 2 fr. sont si basses que l'on ne risque pas d'y perdre de sommes appréciables, on peut faire remarquer que la boule tourne si vite qu'un seul joueur, avec cette mise de quarante sous, peut perdre 300 fr. en une heure.

A méditer...

« ... D'après l'opinion de la majorité du peuple suisse, — qui est aussi celle de quatre des six cantons à kursaals, — l'exploitation des jeux est contraire aux bonnes mœurs, dommageable au bien public, et le gain en est immoral... »

(Extrait du rapport du Conseil fédéral du 10 décembre 1925.)

Alors ? ...

A lire et à distribuer.

A celles de nos lectrices — et aussi à nos lecteurs — qui veulent avoir des arguments de faits à opposer à leurs adversaires, nous indiquons les brochures et publications suivantes :

Otto de Dardel, conseiller national: *Discours posthume contre les maisons de jeu.*

Paul Pictet: *Un rocher de Sisyphe.*

Constitution et jeux publics: *Les dangers d'une initiative.*

Paul Logoz: *La Constitution fédérale et les jeux de hasard.*

Maurice Veillard: *Faut-il rouvrir les maisons de jeu?*

Dépliants, feuilles volantes, cartes postales, timbres de propagande, etc., etc.

On peut se procurer toutes ces publications au Secrétariat romand contre les jeux de hasard, Grand-Pont, 2, Lausanne. (Compte de chèques postaux: II. 2084, Lausanne.)

Enfin, ajoutons que cette campagne, si inutilement suscitée par quelques hôteliers, va coûter naturellement fort cher. A Genève seulement, elle est dévisée à 12.000 fr. Il est vrai que le Comité de ce canton a pris à sa charge l'affichage dans la Suisse centrale où aucun Comité n'a été formé. Il faut donc faire appel à la collaboration effective de toutes celles qui ne pourront pas voter — et aussi de ceux qui, en plus de l'appui de leur bulletin de vote, tiendront à apporter leur obole à cette campagne. Pour la Suisse romande, souscrire à Lausanne au compte de chèques du Secrétariat indiqué plus haut, avec la mention *campagne contre les jeux*, et pour Genève, au compte de chèques postaux No I. 4432 (Comité genevois contre les maisons de jeu).

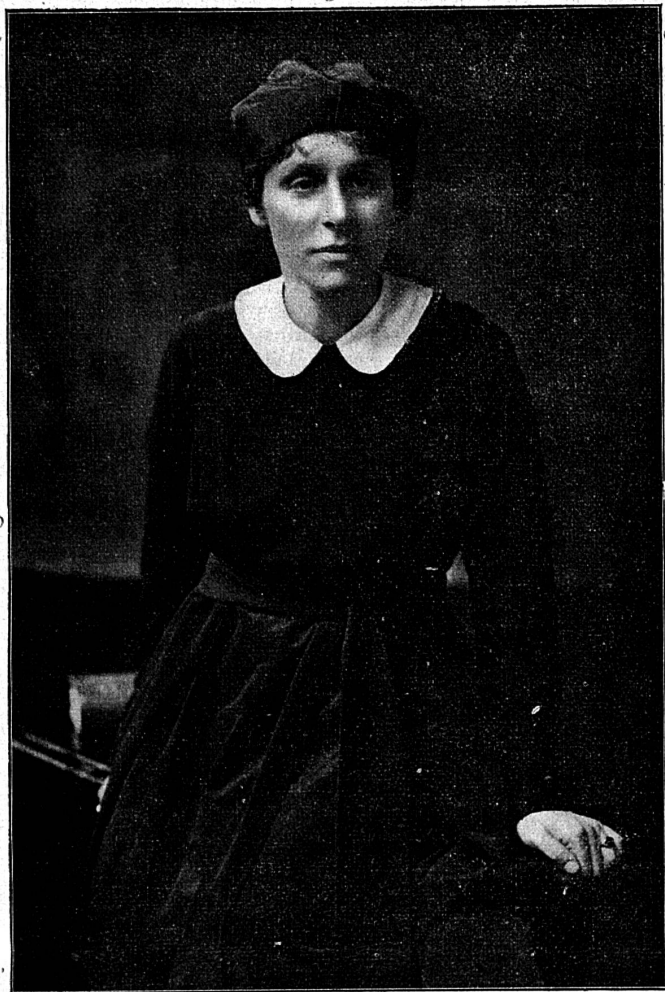
grand regret, à renvoyer à notre prochain numéro la publication de la seconde partie de l'intéressante étude de M^{lle} Ed. Serment: Education et éducatrices en Suisse. Nous en présentons toutes nos excuses à nos lecteurs, comme à notre collaboratrice.

Le suffrage féminin au Grand Conseil bernois

Nos lecteurs n'ont pas oublié que, durant ce mois de septembre qui vit le triomphe de la Saffa, un député socialiste bernois, M. Vogel, déposa une motion au Grand Conseil invitant le gouvernement, suivant la formule consacrée, à étudier la reconnaissance aux femmes du droit de vote, électoral et éligibilité, en matière communale et cantonale, et à présenter un rapport sur ce sujet. Après deux mois d'intervalle cette motion est venue en discussion devant le Grand Conseil, jeudi dernier 15 novembre, et a été acceptée, on ne nous dit pas par combien de voix. Ce qui ne signifie pas du tout, comme pourraient se l'imaginer des lectrices trop pressées, que le suffrage féminin est de ce fait introduit chez nos Confédérés! La procédure est longue encore et compliquée: le gouvernement va, ainsi qu'il en a été chargé, faire une étude de la question et présenter un rapport. Ce rapport sera discuté par le Grand Conseil en plusieurs débats, et soumis à son vote; et si celui-ci est favorable, ce sera alors la voix du Peuple Souverain, c'est-à-dire celle des électeurs masculins bernois qui, comme partout dans notre démocratie, devra se prononcer en dernier ressort. On voit que le frêle esquif qui porte les espoirs des féministes du grand canton doit doubler encore bien des caps avant de parvenir à son but.

La discussion d'ailleurs a bien marqué l'autre jour qu'il ne s'agissait pour le moment que de charger le gouvernement d'une étude, car plusieurs des orateurs qui se sont exprimés comme porte-paroles de leur parti en faveur de cette étude impartiale auraient sans doute adopté une autre attitude s'il s'était agi dès maintenant de prendre position pour ou contre le suffrage féminin. Il faut signaler particulièrement le discours du représentant du parti des paysans, artisans et bourgeois bernois, dans lequel il a reconnu la valeur de la collaboration féminine aux œuvres de préservation sociale, et montré que le suffrage féminin devenait une question actuelle avec laquelle il

A NOS LECTEURS. — L'abondance des matières résultant de la proximité des deux votations du 2 décembre nous oblige, à notre



Cliché Jus Suffragii

Une femme pasteur : Miss Maude ROYDEN

Pasteur de l'Eglise du « New Fellowship » (Londres) et la première femme pasteur qui ait prêché dans la chaire de la cathédrale de Genève

fallait savoir compter. En revanche, la façon dont l'auteur de la proposition l'a motivée, en invoquant le spectre d'une grève générale des femmes ou d'une révolution féminine¹, nous paraît plutôt malheureuse : ce n'est pas avec des arguments pareils que l'on rend nos idées sympathiques dans nos milieux helvétiques, comme l'a d'ailleurs fort bien relevé M. le Conseiller d'Etat Joss, en acceptant la motion au nom du gouvernement bernois. Et avec un point d'interrogation qu'a posé M. Schurch (radical) sur le désir des femmes elles-mêmes d'obtenir le droit de vote (point d'interrogation qui était une conséquence manifeste de la récente polémique engagée dans le *Bund* à cet égard), la discussion a été close.

Bien que la forme sous laquelle elle s'est engagée n'ait pas permis, comme nous venons de le dire, la manifestation directe des opinions opposées qui restent pour le moment dans l'expectative, on peut être satisfait cependant qu'aucune voix ne se soit élevée pour refuser même cette entrée en matière que représente l'étude gouvernementale. Les suffragistes bernoises d'autre part ont souvent trouvé au Conseil d'Etat un partisan

¹ Il paraîtrait que c'est à la suite d'une déclaration faite par M^{lle} Neuenschwander, au cours d'une causerie par T.S.F., et comprise tout de travers, que cette idée d'une grève des femmes a été mise en avant. Car ce n'est certes par M^{lle} Neuenschwander, telle que nous la connaissons, qui irait prêcher la révolution aux femmes !

en la personne de M. Joss, qui a montré beaucoup d'intérêt à la Saffa notamment, ce qui permet certains espoirs. Et puis il est peu de causes pour lesquelles, autant que pour la nôtre, *il tempo e galantuomo*, comme disait jadis Mazarin. Car, ainsi que le remarque très justement notre confrère la *Berna*, les circonstances ont changé et les événements ont marché depuis cette motion Munch en faveur du suffrage municipal, qui ouvrit en 1916 la série de nos campagnes suffragistes cantonales : combien de pays, en effet, depuis qu'elle fut écartée en 1917, et que seul le droit de suffrage ecclésiastique et d'éligibilité à certaines Commissions en fut retenu, pour les communes uniquement qui le décideraient — combien de pays ont depuis onze ans introduit l'égalité politique absolue des femmes et des hommes, combien de Parlements et de Conseils municipaux comptent des femmes parmi leurs membres, et combien aussi en Suisse même s'est affermie la portée et l'intensité de notre revendication ! C'est en comparant la situation actuelle à celle de 1916-1917 que l'on se rend compte que pourtant lentement, très lentement — à l'allure d'un escargot ! — l'idée a aussi marché chez nous.

J. GUEYBAUD.

Féminisme International

Un voyage féministe en Allemagne

(Suite et fin.)¹

La cause essentielle de ce voyage était, on s'en doute, la préparation du XI^{me} Congrès que l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes organise à Berlin pour le mois de juin 1929. C'est, en effet, pour jeter sur place les premières bases de ce travail et prendre contact avec les dirigeantes du féminisme allemand que notre Comité Exécutif avait été convoqué à Berlin ; c'est aussi pour éveiller, dans ce pays décentralisé, l'intérêt en faveur du Congrès, que plusieurs d'entre nous ont fait des causeries et des conférences dans des villes sur leur passage à travers l'Allemagne. Et nous pensons avoir bien réussi. Partout nous avons rencontré un accueil charmant et une sympathie active ; partout on a compris la valeur de nos réunions internationales, aussi bien pour la cause du féminisme que pour celle de la paix ; partout des concours effectifs nous ont été assurés, et cela dans tous les milieux, aussi bien de la part des intellectuelles ou des travailleuses de gauche avec lesquelles notre collègue, M^{me} Schreiber-Krieger, députée socialiste au Reichstag, nous a réunies, que de celle des femmes représentant les milieux de la finance ou de l'industrie, ou encore des autorités du Reich, de l'Etat de Prusse, et de la ville de Berlin (M^{me} Ebert, la veuve du premier chancelier de la nouvelle Allemagne, M^{me} Hermann Muller, la femme du chancelier actuel, des membres de la famille de M. Stresemann font, par exemple, partie du grand Comité de réception du Congrès). La presse n'a pas été la moins prompte à comprendre l'intérêt que pouvaient offrir nos réunions, et là encore la représentante des femmes politiquement mineures qu'était partout la signataire de ces lignes a pu admirer — et envier ! — l'empressement avec lequel correspondants à Berlin d'importants journaux étrangers et collaborateurs de la grande presse allemande de toute tendance ont répondu à notre invitation, et consacré des comptes-rendus élogieux à la séance organisée en leur honneur. Puissent les quelques mots que nous leur avons adressés, non pas à ce moment-là comme secrétaire de l'Alliance, mais comme femme suisse, en leur montrant l'influence que répercutent chez nous les informations envoyées par eux sur l'activité des femmes électrices, avoir d'heureux effets dans notre presse helvétique !

Nous publierons dans notre prochain numéro le programme du Congrès de Berlin tel qu'il a été définitivement arrêté lors de nos séances du mois dernier ; aussi ne nous arrêtons-nous

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.